



VISA BUSINESS ASSOCIATIS

La carte pour les Associations à contrôle de solde systématique pour maîtriser vos dépenses professionnelles où et quand vous voulez.

L'ESSENTIEL

La carte Visa Business Associatis est une carte bancaire internationale à contrôle de solde systématique, qui vous permet de régler et de maîtriser à tout moment vos dépenses professionnelles, dans le monde entier. Vous pouvez également effectuer des retraits d'espèces dans l'ensemble des distributeurs du réseau Visa. De plus, vous avez accès à une large couverture de garanties et d'assurances.

LE PRODUIT

Avec la carte **Visa Business Associatis**, vous n'êtes jamais à découvert. Intégrant les fonctions sans contact et paiement mobile, elle vous offre les services indispensables à votre activité. Elle vous permet de contrôler systématiquement et en permanence les frais professionnels engagés. Ils sont imputés en débit immédiat directement sur votre compte professionnel.

Vos dépenses professionnelles sont clairement identifiées sur un relevé d'opérations spécifique, avec un reporting statistique annuel des achats classés par catégorie de fournisseur.

Vous bénéficiez :

- d'une **garantie**⁽¹⁾⁽²⁾ **décès/invalidité** en cas d'accident dans le cadre de votre activité,
- d'une **assurance**⁽²⁾ en cas de retard d'avion, de perte de vos bagages,
- d'une **carte de remplacement**⁽³⁾ en cas de perte ou de vol de votre carte à l'étranger.

Vous bénéficier des offres Partenaires Visa Business en profitant d'avantages exclusivement réservés aux professionnels.

- En réglant avec votre carte **Visa Business**, vous bénéficiez auprès de grandes enseignes d'avantages exclusifs et de tarifs préférentiels sur des prestations de qualité.

Découvrez les offres partenaires : www.visabusiness.fr.

- Le service cartes Visa Business disponible 24h/24 et 7j/7 au **01 44 78 25 25**.

(1) Voir notice d'information disponible en agence.

(2) Pour obtenir une carte Visa Business, vous devez souscrire un contrat (contrat porteur) avec la personne dûment habilitée à bénéficier de cette carte (titulaire de la carte). La carte Visa Business sera rattachée au compte courant de votre entité juridique. Les contrats d'assurances et d'assistance associés à la carte Visa Business sont des contrats d'assurances et d'assistance de Mondial Assistance et d'AXA France VIE et AXA France IARD, entreprises régies par le code des assurances. L'assistance médicale rattachée à la carte est un contrat de Visa Europe Limited souscrit auprès de Mondial Assistance, entreprise régie par le code des assurances. Les cartes Business sont distribuées par votre Caisse d'Epargne.

(3) Expédiée par Visa sous la forme d'une carte à puce provisoire de 3 mois.



BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. www.orias.fr. © Adobe Stock. EdEp.01.2021.32593.



CAISSE D'EPARGNE